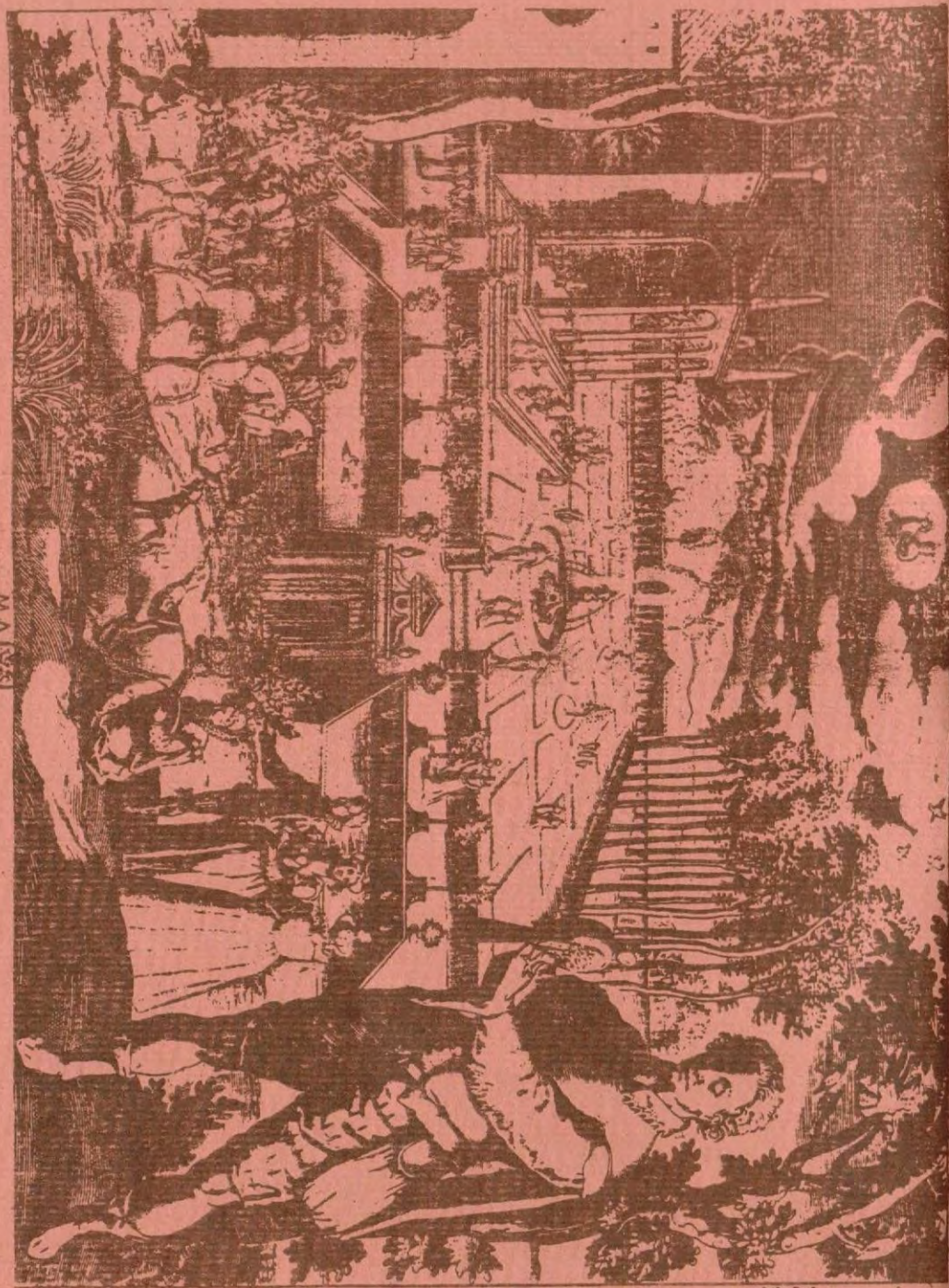
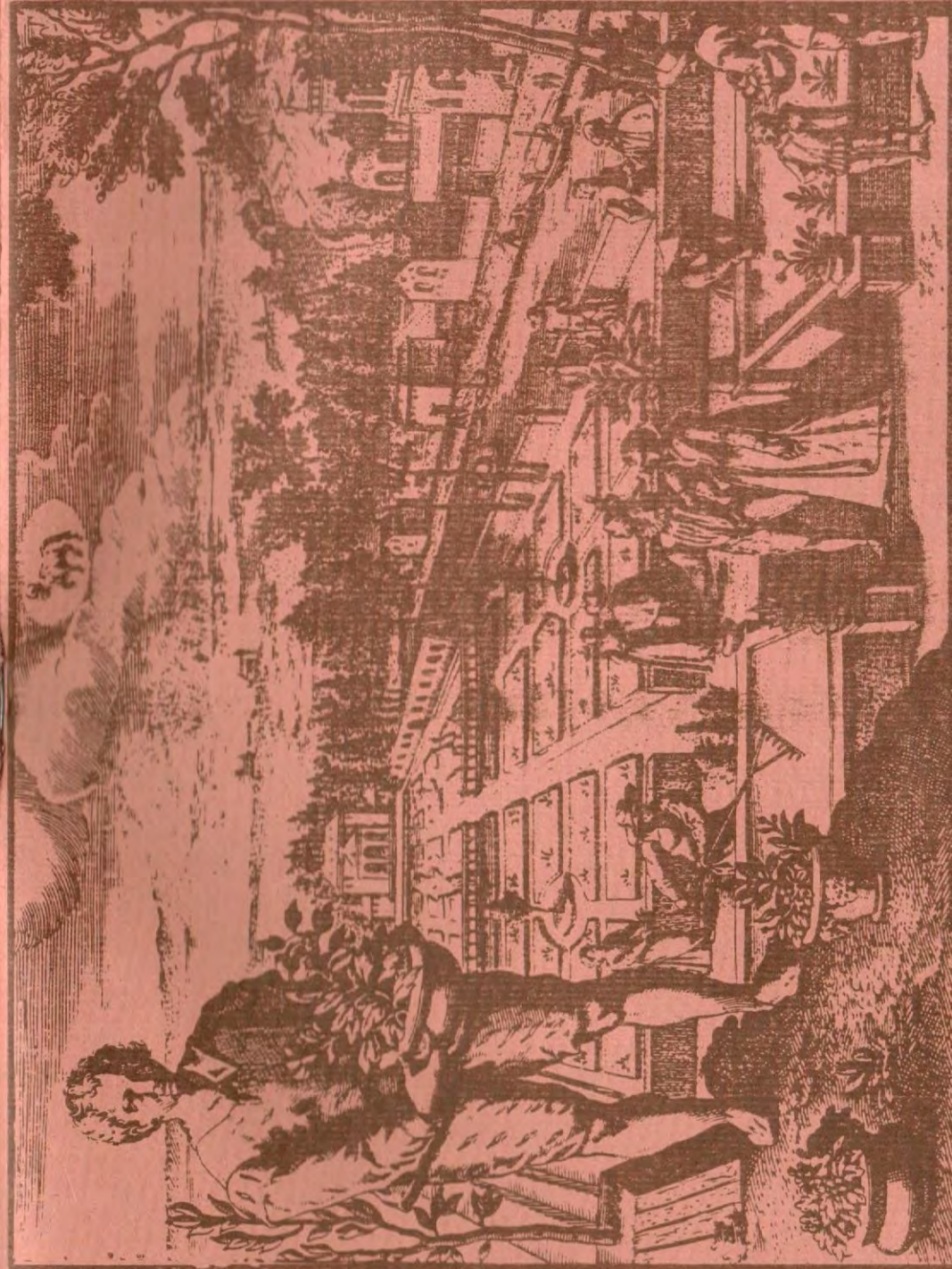




MA 1836



FLÉVILLE devant NANCY

Sommaire

(1er trimestre 1982)

Editorial du Maire	1
Administration Municipale	2
Etat Civil (1er trim. 82)	3
Budget Primitif 1982 . . .	4-5
Les Echos de la Cité . . .	6-7
Echos des Conseils Municip.	8-9
L'Eglise paroissiale . . .	10-11
Les Ordures Ménagères . .	12-13
Comité de Parents d'Elèves	14-15
Le 3ème Age	16
Tennis Club	17
Fleville-Loisirs	18-19
Association Familiale . .	20-21
A.S. Hand-Ball	22-23
Votre Maison au Village .	24-25
La "Cense" de FROCOURT . .	26-27

- Rédaction
- Impression
- Diffusion
Commission des
Relations Publ.
Dépôt légal n° 216

En couverture : ~~AVRIL~~ MAI, suite de la série de gravures qui furent les première réalisations de l'artiste lorrain JACQUES CALLOT né à NANCY (1592-1635).

EDITORIAL DU MAIRE

1982 voit l'aboutissement d'une restructuration de la Mairie tant au plan du Personnel que de l'équipement matériel.

Au plan du personnel, la Commune a profité de la possibilité offerte par les créations d'emplois pour embaucher un ouvrier polyvalent chargé plus spécialement de l'entretien des bâtiments communaux. La tâche sera rude pour lui dans ce domaine car en plus de l'entretien courant, il aura, aidé par son collègue, à aménager en atelier municipal et garage, la maison que la Commune vient d'acquérir rue du Puits.

Afin de faire face aux problèmes d'entretien de voirie et des espaces verts, nous venons de compléter l'achat du camion acquis d'occasion il y a quelques mois par l'achat d'un chasse-neige, d'un épandeur de sel et d'une fourgonnette 4 chevaux.

Où est la petite Commune de 300 habitants d'il y a 10 ans, avec un secrétaire de mairie à mi-temps et l'ouverture de la Mairie 3 soirs par semaine !!!

En ce qui concerne les travaux :

- L'Eglise aura retrouvé d'ici quelques jours son visage habituel, avec un plafond bien propre. Dommage que ni moyens financiers ne nous aient par permis de faire la peinture is chaque chose en son temps.
- Le problème le plus urgent est la remise en état de malfaçons du Groupe scolaire de FLEVILLE-NORD. Nous pensions pouvoir effectuer ces travaux pendant les vacances pasciales. Malheureusement, le jugement n'étant toujours pas rendu par le tribunal administratif malgré la procédure d'urgence, il nous faut donc attendre le résultat dudit jugement.

Dans le domaine scolaire, je constate avec plaisir que le climat, qui semblait s'enliser par des discussions stériles réciproques, prend un air de dialogue où chacun exprime ses désirs et cherche le moyen le plus efficace de les résoudre pour le bien-être des enfants.

Pour ma part, j'ai toujours été ouvert à ce procédé car tout point de vue est discutable et les problèmes peuvent être résolus dès lors où chaque partenaire prend à coeur d'arriver à une solution compatible avec les partis en présence.

Ce qui se passe dans ce domaine devrait pouvoir se passer dans d'autres, dès l'instant où la hache de guerre, où les querelles restent "au mariage".

De bonnes Fêtes Pascuales à toutes et tous.

J. Le BRASSEUR

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 356 00 29)
M. Jean-Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, rue du Breuil (tél. 354 61 39)
M. Claude ANTOINE, Deuxième Adjoint : 9, rue Renoir (tél. 355 13 18)
M. Daniel FROMENT, Adjoint Supplémentaire : 3, rue du Puits (tél. 354 66 81)
M. Michel BONNET : 20, rue Verlaine (tél. 351 46 24)
M. Alain BOULANGER : 22, rue des Tilleuls (354 89 01)
M. Gérard DITCHE : Chemin des Canards (tél. 354 60 51)
M. Yves GELHAYE : 37, rue Flaubert (tél. 351 47 22)
M. Jean-Claude GURY : 33, rue Flaubert (tél. 355 54 05)
M. Jean-Paul HENQUEL : 1, rue du Château (tél. 354 65 18)
Mme Josette KOKOT : 8, rue Léon Ducret (tél. 354 73 74)
M. Thierry de LAMBEL : Château (tél. 354 64 71)
M. César MENTI : 3, rue Léon Ducret (tél. 354 72 56)
M. André SOUHAIT : 19, rue Baudelaire (tél. 351 49 10)
Mme Janine THOMASSIN : rue Léon Ducret (tél. 354 65 87)

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 354 65 00 - 354 91 50) :

Tous les jours (sauf le samedi) de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Monsieur JEAN Jacques

PERSONNEL ADMINISTRATIF : Madame Catherine BOULANGER
Madame Marie-Thérèse VEGRO

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Sur rendez-vous en téléphonant au Secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

ETAT CIVIL

1er TRIMESTRE 1982

CARNET ROSE

Aurore	JOINVIER	1e 15 Janvier
Christophe	JOLY	1e 21 Janvier
Stéphane	DENET	1e 8 Mars

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de « Bonne pousse » aux Bébés.

CARNET DE DEUIL

Monsieur François	NIEMURA	1e 11 Janvier
Monsieur René	MATHIAS	1e 27 Janvier (né à FLEVILLE, mais non domicilié dans la commune).
Monsieur Joseph	GUSSE	1e 19 Mars
Madame Jean	CALLET	1e 27 Mars

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

CARNET BLANC

Le 6 Février 1982 Alain EDE et Jacqueline FLAMMANG

, nous renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous vous faisons part du mariage de Mademoiselle Catherine THOMASSIN, Assistante Sociale.

La bénédiction nuptiale aura lieu le samedi 3 Avril 1982, à 16 H 30 en l'Eglise SAINT EBERHARD à VANDOEUVRE.

La Commune de FLEVILLE lui présente ses meilleurs vœux.

Le budget

communal

1982

LES CHIFFRES-CLES

- Ses Dépenses

Frais de personnel	605 000
Travaux Services ext.	326 400
Dépenses d'investissement	232 227
Frais de Gestion	166 486
Frais financiers	126 820
Denrées - Fournitures - Combustibles	100 850
Contingent d'aide sociale	89 300
Subventions	62 362

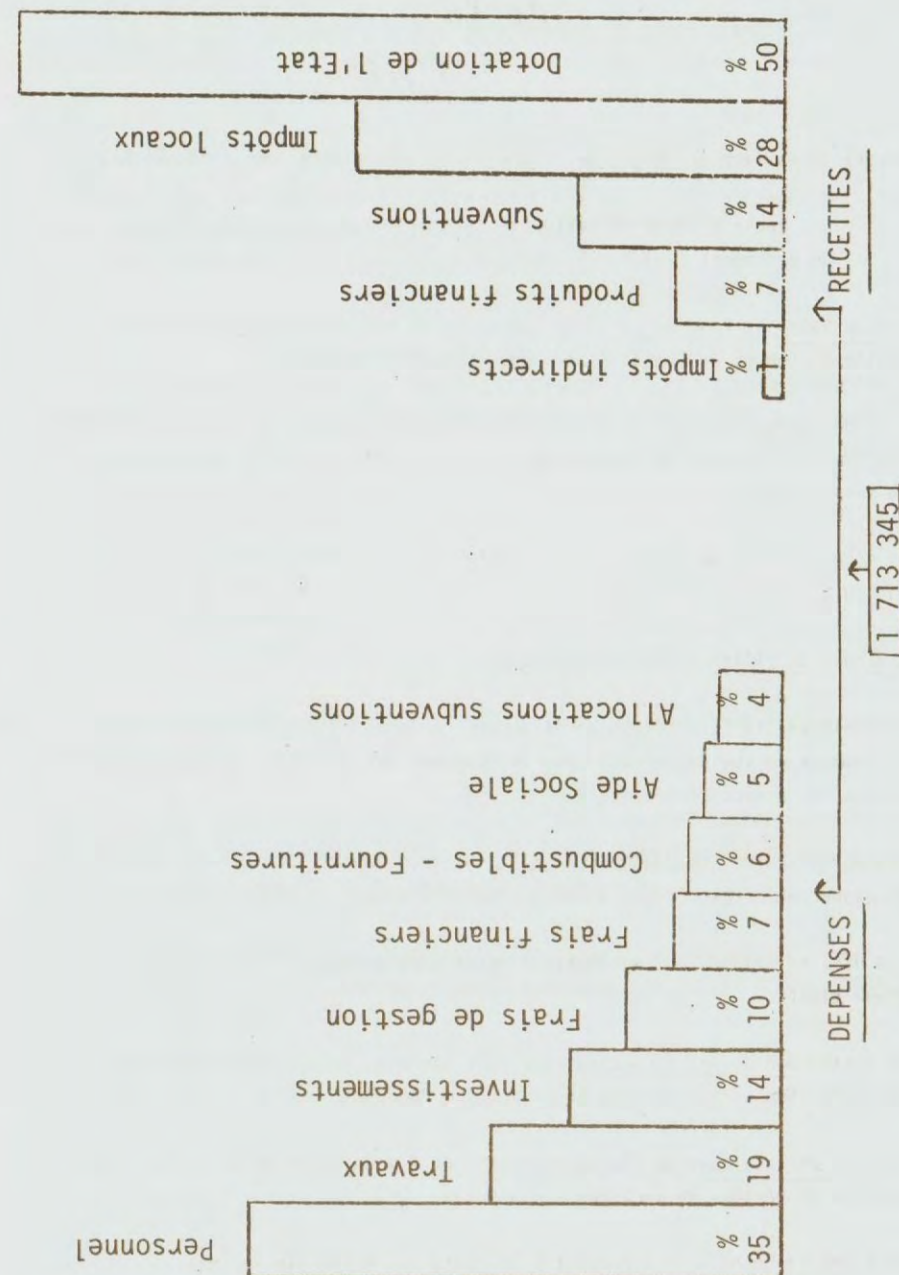
33222
1309145

- Ses ressources

Dotation de l'état	853 840
Impôts locaux	479 700
Subventions	159 361
Produits financiers	120 000
Impôts indirects	19 897

1111111
1111111

Solde = 16647



Les Echos de la Cité

- Depuis le 15 Janvier 1982 : le Timbre fiscal nécessaire pour faire établir :

- . une carte d'identité nationale (valable 10 ans) est de 100 Frs
- . un passeport (valable 5 ans) est de 260 Frs

- Don du Sang, le Vendredi 11 Juin. La collecte est effectuée par l'équipe mobile du Centre de Transfusion Sanguine de NANCY-BRABOIS.

Lors de chaque don, votre sang est examiné gratuitement en laboratoire. Vous êtes tenu au courant personnellement en cas de perturbations hématologiques ou sérologiques.

La détermination de votre groupe sanguin vous est communiquée dans le mois qui suit.

- Concours de Villes et Villages fleuris :

La Municipalité fera, cette année encore, acte de candidature, pour engager la Commune en vue de ce concours, incitée par les résultats brillants remportés les années précédentes.

Les modalités ne sont pas encore définies mais PENSEZ-Y. Vous avez des chances de gagner et de participer ainsi à l'embellissement de votre Commune.

- Les bacs et vasques qui agrémentent notre Cité viennent d'être garnis de nouveaux plants.

Il serait bon de les respecter (quelques vandales se sont déjà manifestés !!) afin d'éviter un surcroît de travail et de dépenses.

- Le club philatélique se réunit un mardi sur 2 à la salle de la Mairie (interruption en période de vacances scolaires).

Un stand cartophile sera présent à la "Fête des Mais", le 1er Mai.

- Actuellement, un remaniement cadastral est en cours sur FLEVILLE. Les repères apposés en différents endroits (cartons blancs, peinture blanche...) vont servir à établir la nouvelle propriété foncière de la Commune. Celle-ci sera prochainement délimitée par photographies aériennes.

- Les travaux actuels d'adduction d'eau sont la cause de variations de pression enregistrées dans certains quartiers. IL n'y a pas lieu de "s'affoler", celles-ci cesseront dès la fin des travaux.

Le Bulletin Municipal paraissant chaque trimestre, Madame THOMASSIN, responsable de la Commission "Relations Publiques" souhaite que les articles des Associations et des différentes Commissions Municipales lui soient remis aux dates mentionnées ci-après :

- 15 Mars
- 15 Juin
- 20 Septembre
- 25 Novembre

afin que la diffusion des bulletins ne subisse un décalage trop flagrant et parfois regrettable.

Les insertions publicitaires du bulletin de fin d'année qui diffère des autres par son format, permettent "l'autofinancement" de toutes les parutions sans que le budget de la Commune n'en soit altéré.

Que les annonceurs, commerçants, artisans, industriels, entreprises de notre région soient remerciés et encouragés afin que puisse survivre notre "Bulletin Municipal".

ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 22 JANVIER 1982

- 1° - Dépenses à prévoir pour le Budget Primitif 1982
- 2° - Acquisition du terrain DUCRET Lucien, derrière l'Ecole de FLEVILLE-CENTRE.
- 3° - Classement dans la Voirie Communale des Voies du lotissement du Jard.
- 4° - Demande de subventions pour les travaux de grosses réparations du Groupe Scolaire de FLEVILLE-NORD.
- 5° - Lotissement du Bas des Noyers.

L'autorisation de lotir étant accordée ou refusée par le Préfet, le Conseil Municipal ne peut intervenir qu'au titre d'un avis.

- 6° - Travaux de grosses réparations de l'Eglise.

(Se reporter à l'article des pages .10. et .11. de ce bulletin).

- 7° - Divers - La Commune ne peut bénéficier de la subvention d'Etat sollicitée au titre du fonds de restauration des édifices culturels de qualité en milieu rural.

Le véhicule utilitaire communal a été doté d'une lame biaisée à neige et d'un épandeur de sel.

SEANCE DU 26 FEVRIER 1982

- 1° - Budget Primitif 1982 (exposé en page 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de retenir un coefficient proportionnel de 8,85 %

(12 voix pour cette variation proportionnelle
2 voix contre).

- de voter les différents chapitres de la section de fonctionnement équilibrée à 1 713 345 Frs (adopté à l'unanimité).

- de voter la section d'investissement équilibrée à 775 800 Frs (13 voix pour - 1 voix contre).

- 2° - Vestiaires du terrain de Sport.

Le Conseil Municipal :

- s'exprime favorablement sur le principe de cette réalisation.
- décide d'inscrire une somme de 200 000 Frs au budget primitif en plus des autres programmes d'investissement proposés par la Commission des Finances. (13 voix pour , 1 voix contre).

- 3° - Location du Mille-Club.

Les tarifs pour les différents types de locations sont à l'étude.

- 4° - Tarif des insertions publicitaires du Bulletin Municipal.

- Quart de page : 250 Frs
- Demi page : 500 Frs
- Page entière : 1000 Frs

- 5° - Indemnité de gérance de la Cabine Téléphonique du Café de Monsieur P. LUXEUIL :

Base de 14 H. au SMIG par mois, payable trimestriellement.

- 6° - Indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Le Conseil Municipal s'exprime défavorablement sur le principe de versement d'une telle indemnité à Monsieur l'abbé GEORGES qui l'avait sollicitée.
(10 voix contre, 4 voix pour).

7° - Grosses réparations du Groupe Scolaire de FLEVILLE-NORD.

Le dossier est confié au Bureau d'Etudes BE.GE.CE. Le devis estimatif s'élève à 150 998 Frs ; demande de préfinancement au Conseil Général sur cette base.

8° - Terrain de Foot-ball.

Echange de terrain de 2186 m² (section B, sous les Moses) avec une surface équivalente appartenant aux conjoints THIRAUBOIS afin d'obtenir l'alignement du terrain de foot-ball avec les aires de jeux du hand-ball et du tennis.

9° - Aide technique à la Gestion communale.

Demande du concours de la Direction de l'Équipement de Meurthe et Moselle pour assurer cette mission. (forfait de 2,90 Frs par habitant).

l'Eglise Paroissiale

Les travaux de grosses réparations de l'Eglise se terminant, je tiens à faire le point sur le déroulement de ceux-ci.

Cette Eglise, qui est plus que centenaire, a subi les chocs de plusieurs guerres, en particulier la dernière, puis le passage intensif des poids lourds et les travaux d'assainissement auraient contribué aux dires des experts, à endommager les clés de voûte.

C'est à la suite de plusieurs courriers de Monsieur l'Abbé GEORGES engageant la responsabilité de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal, qu'il fut décidé de mettre en oeuvre les travaux de confortation.

Ce travail spécial et inhabituel fut l'objet d'une longue étude technique confiée au bureau d'études BE.GE.CE qui en assurera la maîtrise d'oeuvre, et au bureau de contrôle VERITAS.

Une fois l'étude chiffrée, diverses subventions ont été demandées, puis en Avril, l'appel d'offres restreint était lancé. Surprise ! 1 mois plus tard, à l'ouverture des plis, un seul candidat avait répondu, il s'agissait de l'Entreprise FRANCE LANORD ET BICHATON qui, déjà, présentait quelques symptômes de difficultés financières, mais sur les conseils de Monsieur le Percepteur, nous avons opté pour cette Société qui, par la suite, devait être reprise par l'Entreprise GAUTHROT.

Les travaux commencés début Septembre devaient, en principe, se terminer fin Décembre, mais du fait de sa liquidation, l'Entreprise FRANCE LANORD ET BICHATON n'a pu laisser sur le chantier un effectif suffisant de manière à effectuer les travaux dans les délais prévus.

Malgré ce retard indépendant de notre volonté, qui n'a d'ailleurs pas empêché les Fidèles d'assister aux Offices, je tiens tout de même à féliciter cette Entreprise pour la qualité des travaux exécutés et surtout BE.GE.CE et VERITAS qui, avec un sérieux hors du commun, ont suivi ces travaux pour les mener à bien.

L'enveloppe financière de 650 000 Frs votée en 1981 pour ce programme nous a permis de faire les travaux de confortation, mais aussi de traiter la charpente, et de profiter de l'échafaudage pour peindre les nervures du plafond. Les voûtes, qui furent plâtrées, resteront à l'état naturel et blanchiront au fur et à mesure de la diminution du degré hygrométrique du plâtre.

Après les réparations de toiture et de zinguerie réalisées par les Conseils Municipaux précédents et le crépi du clocher fait en 1978, c'est une importante tranche de travaux qui se termine, malheureusement ce n'est pas la dernière car il reste encore pour les années à venir, quelques programmes à réaliser pour maintenir en état ce bel édifice (enduit extérieur, vitraux, porte d'entrée, horloge et peinture).

Jean-Paul HENQUEL
Responsable de la Commission des Travaux

Les ordures ménagères

Nous sommes saisis régulièrement de remarques sur le coût élevé de la taxe des ordures ménagères.

Afin de rappeler à chacun le mode de financement du service de collecte et de destruction des ordures ménagères, nous avons établi une note qui répond à vos questions.

Le District maîtrise l'exploitation du service et son coût.

La Commune conserve la fiscalité.

En ce qui concerne le District, jusqu'à ce jour, la répartition des frais est calculée pour chaque Commune comme suit :

Après estimation du tonnage de l'année à venir, par extrapolation du tonnage collecté sur l'année écoulée de la commune, il est déterminé un coût annuel :

- 1° - De collecte par application stricte de la convention avec la RIMMA.
- 2° - D'incinération avec incorporation des annuités d'emprunt au prorata du tonnage.
- 3° - D'acquisition et de distribution des sacs au prorata du tonnage.

Le coût annuel est prélevé par la taxe des ordures ménagères.

La collecte des déchets volumineux et encombrants des ménages ainsi que le service des godets "District Propre" sont incorporés dans le budget général et prélevés par le centime districat.

Une première constatation très favorable de 1977 à 1981 : le coût de la tonne collectée n'a progressé que de 34 % en 5 ans soit 7,5 % par an en moyenne alors que la prestation de service a été améliorée en qualité (2 collectes par semaine et sacs en plastique.

Année	Montant de la taxe	Tonnage collecté	Fréquence de collecte	Observations
1977	107 055 F	395	1 x semaine	reprise du service par la RIMMA
1978	111 925 F	430	2 x semaine	
1979	142 733 F	517	2 x semaine	
1980	174 519 F	551	2 x semaine	
1981	199 904 F	550	2 x semaine	
1982	245 724 F	610	2 x semaine	

Il faut noter que la population est passée de 1 585 habitants en 1975 à 2 061 habitants, soit une augmentation de 30 %.

Par contre, le poids des ordures, par habitant* flévillois, est le plus fort du district puisqu'il atteint 296 Kg/hab. alors que la moyenne du District se situe en-dessous de 250 Kg/hab.

Afin d'essayer de déterminer les causes de cette surcharge, un relevé hebdomadaire du tonnage collecté sera envoyé à la Mairie par la RIMMA. Ce justificatif permettra peut-être de déceler les périodes excédentaires au cours de l'année !!! et de trouver des solutions pour y remédier.

Dans l'immédiat, une sérieuse économie peut-être obtenue si chacun de nous fait l'effort de déposer uniquement les ordures ménagères dans les sacs en plastique.:

- le gazon
- les déchets de construction etc...

seraient déposés dans les godets du "District Propre" situés à l'entrée de la zone industrielle d'HEILLECOURT sur le C.D. 71, en face de FLEVILLE-NORD.

Une enquête de Monsieur M. GIRARD, 1er adjoint